

Communiqué de presse

Le CNGOF est profondément attristé par le décès d'une femme et de son bébé lors d'un accouchement à domicile.

Paris, le 19 novembre 2023 - Le CNGOF a participé à un travail sur la gestion des risques autour de l'accouchement à domicile (AAD) organisé par la Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité (FFRSP) avec les instances suivantes : Association Nationale des Sages-Femmes Libérales (ANSFL), Association Professionnelle de l'Accouchement Accompagné à Domicile (APAAD), Club d'Anesthésie-Réanimation en Obstétrique (CARO), Collectif de Défense de l'Accouchement A Domicile (CDAAD), Collège National des Sages-Femmes de France (CNSF), Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM), Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes (CNOSF), Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité (FFRSP), SAMU Urgences de France, Société Française d'Anesthésie Réanimation (SFAR), Société Française de Médecine d'Urgence (SFMU), Société Française de Médecine Périnatale (SFMP) et Société Française de Néonatalogie (SFN).

Cette participation avait pour but de limiter les risques et non de valider une pratique que nous jugeons dangereuse. Notre participation à ce travail collaboratif avait pour but d'optimiser l'information et les prises en charge des patientes ayant en projet un accouchement à domicile. En aucun cas notre participation à ces réflexions et documents ne doit être assimilée à une validation ou à une intention de promouvoir l'AAD.

Nous invitons nos collègues interrogés par une femme qui aurait le désir d'accoucher chez elle à lui remettre l'information générale ci-dessous, validée par le groupe de travail des médecins.

Avis des Club Anesthésie-Réanimation en Obstétrique (CARO), Société Française d'Anesthésie et de Réanimation (SFAR), Société Française de Médecine Périnatale (SFMP), Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF), Samu Urgence de France (SUdF), Société Française de Médecine d'Urgence (SFMU) et Société Française de Néonatalogie (SFN)

« Comme pour tous les accouchements, des complications non prévisibles peuvent survenir pour la mère et pour l'enfant à leur domicile. L'éloignement de la maternité, le peu de moyens disponibles sur place et la nécessité d'un transport sont des éléments de retard pour une prise en charge efficace. Le retard à la prise en charge est un des éléments majeurs de

morbidité et mortalité maternelle et fœtale. Notre mission de praticiens est d'œuvrer pour que toutes les patientes aient accès aux soins dont elles ont besoin dans les délais les plus courts.

Pour la mère, l'hémorragie du post-partum survient dans environ 10% des accouchements sans qu'elle puisse être facilement prévisible. La rapidité et l'intensité de sa prise en charge sont les facteurs pronostiques de cette complication potentiellement mortelle. Même si une prise en charge est initiée à domicile, les moyens disponibles seront insuffisants.

Pour l'enfant, le risque de décès périnatal est environ deux fois et demi plus élevé en cas d'accouchement à domicile que lors d'un accouchement en milieu hospitalier (soit de l'ordre de 0,4%) et ce, même si la mère et le fœtus sont à bas risque en début de travail. Les risques de transfert de l'enfant en réanimation ou soins intensifs sont également significativement accrus, quel que soit le niveau de risque initial. »

Communication et relations médias



Marie-Hélène Coste
Mob: +33620894903
costemh@gmail.com